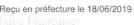
épartement des Landes

IRIE DE TARTAS

Envoyé en préfecture le 18/06/2019



ID: 040-214003139-20190618-2019\_DC20-AU







# **DECISION**

N° 2019-D20

# TRAVAUX DE VOIRIE PROGRAMME 2019

E MAIRE DE TARTAS (Landes),

U le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

U la délibération en date du 21 septembre 2015 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, e prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation n°2019-4 dans le cadre de la procédure adaptée onforme au code des marchés publics publiée le 13 mai 2019 sur la plateforme départementale de ématérialisation pour les travaux de voirie du programme 2019

CONSIDERANT qu'après analyse des trois offres reçues celle de BAUTIAA TP - AGENCE AFITTE TP 214 avenue jean Barbe 40360 POMAREZ a été jugée économiquement la plus vantageuse,

#### DÉCIDE

article 1er: La proposition de BAUTIAA TP - AGENCE LAFITTE TP 214 avenue jean Barbe 0360 POMAREZ, est acceptée pour les travaux de voirie 2019

article 2 : Le montant du marché est de 54 502.54 € HT et 65 403.05 € TTC

article 3 : La présente décision sera adressée à M. le Sous Préfet et affichée à la porte de la Mairie.

Fait à Tartas, le 17 juin 2019

Le Maire,

E. BROQUÈRES

lôtel de Ville - 40400 TARTAS - Tel. 05 58 73 41 06 - Télécopie 05 58 73 30 41

Envoyé en préfecture le 10/07/2019 Reçu en préfecture le 10/07/2019



Département des Landes

#### République Française

#### **MAIRIE DE TARTAS**



### **DECISION**

N° 2019 - D21

## Activités Espaces Ados pendant les Vacances d'été

#### LE MAIRE DE TARTAS (Landes),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22.

VU la délibération en date du 21 septembre 2015 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

VU la délibération N° F11 en date du 24 octobre 2018 concernant l'adhésion à l'espace ados de TARTAS et fixant les tarifs,

VU la délibération N°C6 du 11 juin 2019 concernant les activités de l'espace jeune, pour les vacances d'été, ci-après :

- le lundi 15 juillet : activité kayak- descente de la Midouze 12 €
- le vendredi 19 juillet : Aquapark à Biscarrosse 25 €
- le Vendredi 9 aout : laser ball à St Paul les Dax 7 €
- le Jeudi 29 aout : paintball à Préchacq 22 €

### DÉCIDE

Article 1er: Il sera demandé une participation aux adhérents de l'espace ados selon les activités proposées.

Article 2: L'encaissement se fera sur le journal à souches ou par émission de titres de recettes.

Article 3: La présente décision sera adressée à M. le Préfet.

Fait à Tartas, le 10 JUILLET 2019

Le Maire,

. BROQUÈRES

Hôtel de Ville - 40400 TARTAS - Tel.: 05 58 73 41 06 - Télécopie: 05 58 73 30 41

E-mail: mairie@tartas.fr - Site internet: www.tartas.fr